



N°: No 00001 /CIMAC/ ANESP

رقم : 16 JUN 2020 /ل.د.ص.س.م / آتسب

Le Président

الرئيس

Nouakchott, le: _____ : نواكشوط, بتاريخ.

EXTRAIT DE DECISION

SESSION DU 16 juin 2020

Ordre du jour :

1°. Renouvellement des contrats des consultants et prestataires arrivant à terme le 31 Mars 2020 et relatifs aux projets en cours d'exécution :

- Route Kaédi-Koundel
- Route Rkiz-Mdredra
- Route Nouakchott – Boutimitt
- Construction d'une usine de fabrication des tuyaux 500-1400/2000 en béton armé.

Point N°1:

Renouvellement du contrat des consultants et prestataires arrivant à terme le 31 Mars 2020 et relatif au projet en cours d'exécution :

- Route Kaédi-Koundel
- Route Rkiz-Mdredra
- Route Nouakchott – Boutimitt
- Construction d'une usine de fabrication des tuyaux 500-1400/2000 en béton armé.

Décision N°1:

Après en avoir délibéré, la Commission autorise la prolongation des contrats des consultants et prestataires arrivant à terme le 31 Mars 2020. Elle adopte les projets de contrats correspondants suivant le tableau annexé à la demande d'initiation d'une procédure. Celle-ci a été transmise à la CIMAC par la Direction Générale de l'ANESP et déclenchée par la Direction du Suivi des Projets et ce par voie d'entente directe.

Nous signalons que la CIMAC n'a pas pu tenir ses réunions relatives à l'année 2020, du fait que le budget 2020 de l'ANESP n'a été approuvé et transmis qu'en date du 01/06/2020.

